



Ville Animale

/ Les « nuisibles » en questions

Julien Ruelle / Division Espaces Verts
Service Développement Nature



Existe-t-il une corrélation entre le manque d'entretien des parcs et la prolifération des rongeurs ?

*Voyant la dégradation de la situation avec l'apparition de plus en plus fréquente de rats dans les espaces publics dans et à proximité des parcs, avec le **danger pour les gens et en particulier pour les enfants**, si cette corrélation est grande, **est-il encore tenable de maintenir une gestion plus écologique de nos espaces verts pour peu que cette gestion soit vraiment bénéfique ?***

Est-il tout à fait incompatible d'entretenir régulièrement les espaces verts et permettre une dératisation efficace et durable et d'avoir une gestion plus écologique de ces espaces verts ?

Juridiquement nuisible

- **Organisme nuisible « ennemi des cultures »** (Reg. 1107/2009 PPP)

espèce, souche ou biotype appartenant au règne animal ou au règne végétal ou agent pathogène nuisible aux végétaux ou aux produits végétaux;

- **Lutte intégrée contre les ennemis des cultures** (Dir. 2009/128/CE)
[*geïntegreerde gewasbescherming*] [*integrated pest management*]

*la prise en considération attentive de toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui **découragent** le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à **des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental**, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement.*

Juridiquement nuisible

- **Organisme nuisible** (Reg. 528/2012 Biocides)

un organisme, y compris les agents pathogènes, dont la présence n'est pas souhaitée ou qui produit un effet nocif pour l'homme, ses activités ou les produits qu'il utilise ou produit, pour les animaux ou l'environnement;

GR3 – Lutte contre les nuisibles

TP14 Rodenticides

TP15 Avicides

TP16 Molluscicides-vermicides

TP17 Piscicides

TP18 Insecticides

TP19 Répulsifs et appâts

TP20 Autres vertébrés-icides

Juridiquement nuisible

- **Espèce exotique envahissante** (Reg. 1143/2014 IAS)

une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation s'est révélée constituer une menace pour la biodiversité et les services écosystémiques associés, ou avoir des effets néfastes sur la biodiversité et lesdits services.



Rat brun – *Rattus norvegicus*

Pas protégé (ordonnance nature) – capture et mise à mort réglementées

« Ennemi des cultures »

Organisme nuisible (biocides TP 14 rodenticides)

Organisme nuisible à lutte obligatoire (AR 1987) - *périmé*



Rat noir – *Rattus rattus*

Protégé à Bruxelles (ordonnance nature) – pas observé depuis 2015

« Ennemi des cultures »

Organisme nuisible (biocides TP 14 rodenticides)

Organisme nuisible lutte obligatoire (AR 1987) - *périmé*



Campagnol des champs – *Microtus arvalis*

Protégé à Bruxelles (ordonnance nature)

« Ennemi des cultures »

Organisme nuisible (biocides TP 14 rodenticides)

Organisme nuisible à lutte obligatoire (AR 1987) - *périmé*



Corvidés – Corvidae

Protégés à Bruxelles (ordonnance nature) / +3% depuis 1992, groupe semble stable
« Ennemi des cultures »

Organisme nuisible (biocides) ? – *pas de TP15 Avicides autorisés en BEL*

Organisme nuisible à lutte obligatoire (AR 1987) - *périmé*



... Sauf le Corbeau familier (*Corvus splendens*) –

Espèce exotique envahissante Reg EEE → mesures de détection précoce et d'éradication



Etourneau sansonnet – *Sturnus vulgaris*

Protégé à Bruxelles (ordonnance nature) / -82% des effectifs depuis 1992

« Ennemi des cultures »

Organisme nuisible (biocides) ? – *pas de TP15 Avicides autorisés en BEL*

Organisme nuisible lutte obligatoire (AR 1987) - *périmé*



Pigeon biset – *Columba livia*

Pas protégé (excl. Animaux domestiques) – mais interdiction stricte de capture et mise à mort (ord. 10/02/22) / +862% depuis 1992 (+8,1%/an)
Organisme nuisible (biocides) ? – *pas d'avicides autorisés*



Pigeon ramier – *Columba palumbus*

Protégé à Bruxelles (ordonnance nature) – dérogation possible pour la capture et la mise à mort / +5,7% depuis 1992 (+0,2%/an)
« Ennemi des cultures »
Pas d'avicides autorisés

→ Finalement moins protégé que le pigeon biset



Ouette d'Egypte – *Alopochen aegyptiacus*

Pas protégé (ordonnance nature) – Espèce Invasive (annexe IV) / +912% depuis 1992 (+8,3%/an)

Organisme nuisible (biocides) ? – *pas d'avicides autorisés*
Doit faire l'objet de plans de gestion intégrée (Reg. EEE)



Perruche à collier – *Psittacula krameri*

Pas protégé (ordonnance nature) – Espèce Invasive (annexe IV) / +252% depuis 1992 (+4,4%/an)

Organisme nuisible (biocides) – *pas d'avicides autorisés*



Frelon européen – *Vespa crabro*

Pas protégé (ordonnance nature)

Organisme nuisible (biocides) – *insecticides*



Frelon asiatique – *Vespa velutina nigrithorax*

Pas protégé (ordonnance nature) – pas invasive au sens de l'ordonnance

Organisme nuisible (biocides) – *insecticides*

Doit faire l'objet de plans de gestion intégrée (Reg. EEE)



Pyrale du buis – *Cydalima perspectalis*

Pas protégé (ordonnance nature) – Invasive non réglementée au sens de l'ordonnance

Ennemi des cultures – *insecticides*

Pas visée par Reg. EEE

Nuisibles ?

Une classification arbitraire, parfois contradictoire

Un concept dépendant du contexte...

... mais une définition juridique sans nuance ?

Lutter contre les « nuisibles »... ou gérer les nuisances ?



02 775 75 75 · WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS